

CP OPM ACTUALITÉS 02/20

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer sur des thèmes importants et actuels de la Caisse de pension Optique / Photo / Métaux précieux.

Réduction des cotisations de risque à compter du 1^{er} janvier 2021

Nous avons analysé les cas de décès et d'invalidité ainsi que les frais administratifs de ces cinq dernières années en collaboration avec l'expert en prévoyance professionnelle. Il a été constaté que le nombre réel de sinistres survenus au cours de la période d'observation était nettement inférieur au nombre attendu selon les bases techniques LPP 2015. Considérant cette situation favorable et sur recommandation de l'expert en prévoyance professionnelle, la Commission d'assurance a décidé de réduire les cotisations de risque à compter du 1^{er} janvier 2021. En dépit de la légère hausse des frais administratifs (de 0,2 % à 0,4 % du salaire soumis à cotisation), il en résulte au total des cotisations moins élevées pour les plans de prévoyance de la prévoyance LPP, pour des prestations de prévoyance inchangées.

Dans les plans de prévoyance de la prévoyance plus étendue, la réduction des cotisations de risque servira à augmenter les bonifications de vieillesse. Les cotisations totales restent inchangées mais l'avoir de vieillesse futur et les prestations de vieillesse à la retraite augmentent. La Commission d'assurance a en outre décidé de limiter à CHF 500 maximum par an la contribution totale aux frais administratifs d'une personne assurée (cotisation de l'employé(e) et cotisation de l'employeur).

Vous trouverez sur notre site Internet les nouveaux tableaux des cotisations de tous les plans de prévoyance : les conditions de cotisations valables à compter du 1^{er} janvier 2021 sont déjà disponibles sur [www.promea.ch/Menu/Caisse de pension OPM/Formulaires et mémentos](http://www.promea.ch/Menu/Caisse%20de%20pension%20OPM/Formulaires%20et%20m%C3%A9mentos). Les taux de conversion en vigueur peuvent aussi y être désormais consultés.

Opportunité de changement de plan de prévoyance au 1^{er} janvier 2021

Suite à la réduction des cotisations pour les plans de prévoyance de la prévoyance LPP, il vaut certainement la peine d'étudier la possibilité de passer à un plan de prévoyance prévoyant des prestations de risque assurées supérieures (par exemple du plan de prévoyance BB au plan de prévoyance B1). Nous vous conseillons également volontiers personnellement pour optimiser votre solution de prévoyance.

Nouveau contrat de base au 1^{er} janvier 2021

AXA Vie SA s'étant totalement retirée des opérations d'assurance complète, il a fallu renégocier le contrat de base expirant au 31 décembre 2020 entre le pool d'assurance regroupant AXA Vie SA, Swiss Life SA et Bâloise Vie SA ainsi que la fondation proparis Prévoyance arts et métiers Suisse. Le nouveau contrat de base a été signé cet été par les parties contractantes pour la période contractuelle du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025. Nous procédons actuellement aux mises en œuvre correspondantes et vous en informerons en détail cet automne.

Nous vous prions de bien vouloir communiquer ces informations à vos collaborateurs et collaboratrices. Nous sommes à votre entière disposition si vous avez des questions. Veuillez vous adresser à la direction de la Caisse de pension Optique / Photo / Métaux précieux en composant le 044 738 53 53 ou par e-mail adressé à info@promea.ch.

Schlieren, le 16 septembre 2020

Meilleures salutations

Caisse de pension Optique / Photo / Métaux précieux.

La Commission d'assurance et la Direction

Caisse de pension Optique / Photo / Métaux précieux.

Ifangstrasse 8, case postale, 8952 Schlieren

Tél. 044 738 53 53, fax 044 738 53 64

info@promea.ch, www.promea.ch